

# **La notion de vérité dans la théorie de l'argumentation dans la langue**

**Prof. Dr. Essam Abdel Fattah<sup>(\*)</sup>**  
Faculté des lettres – Université de Héliwan

---

(\*) أ. د. عصام محمد عبد الفتاح (ضيف شرف المؤتمر) – أستاذ اللغويات وفلسفة اللغة – بقسم اللغة الفرنسية – كلية الآداب – جامعة حلوان.



## Introduction

Dans une émission télévisée, diffusée en 2007 en Egypte, la présentatrice discute avec son invité (général à la police, docteur en droit et porte parole du ministère de l'Intérieur) des agissements d'un policier accusé d'avoir torturé un citoyen au commissariat de police pour lui arracher des aveux. Profitant de son cellulaire doté d'une caméra, le citoyen, victime de la torture, a pu à l'insu de son bourreau, filmer toute la scène de la torture et remettre l'enregistrement aux mains de la justice. Pour repousser toute responsabilité éventuelle de son ministère, le général répond ; « Ecoutez, tant que l'affaire est entre les mains de la justice, on ne doit en aucune manière accuser le policier de quoi que ce soit, il faut attendre le jugement de la justice qui sera le titre de la vérité ».

Certes, toute personne est présumée innocente jusqu'à preuve du contraire, mais est-ce un argument suffisant pour que les médias ne puissent accuser qui que ce soit ? La légitimité de cette interrogation tire son origine de l'obscurité enveloppant le terme « vérité ». Dire que le jugement de la justice est le titre de la vérité revient à confirmer le principe selon lequel on n'a pas le droit d'accuser qui que ce soit tant qu'il n'est pas condamné par le pouvoir judiciaire, ce qui confirme le principe juridique « on est présumé innocent jusqu'à preuve du contraire ». Mais quelle peut bien être la vérité que le jugement de la justice est censé en être le titre ?

Si le policier est condamné par les juges, sa culpabilité sera considérée comme juridiquement établie et par la suite indubitable, mais s'il est acquitté, faute de preuve ou de validité de telle ou telle procédure, son innocence ne doit en aucune façon être mise en doute.

Au XVI<sup>ème</sup> siècle, l'astronome polonais Nicolas Copernic (1473-1543) a rompu avec le modèle géocentrique de Ptolémé (v.90-v. 168) selon lequel la terre serait le centre de l'univers autour duquel tourneraient les planètes et les astres, modèle farouchement soutenu par l'Eglise qui y voit une conformité avec son interprétation de la Bible. Confronté à beaucoup de difficultés relatives à ce modèle, Copernic osa y substituer un modèle héliocentrique selon lequel la terre tourne autour

du soleil et autour de son axe, modèle qui représentait pour lui la vérité scientifique qu'il faudrait à tout prix défendre.

Là encore, s'impose la question : que veut dire la vérité scientifique ?

Passons à un autre exemple.

Que l'on examine les énoncés suivants :

1. Staline est mort : son cœur ne fonctionne plus
2. Staline est mort : ses opposants sont très contents
3. Staline est mort : ses enfants vont hériter une grande fortune.
4. Staline est mort : c'est la fin du stalinisme soviétique.
5. Staline est mort : Dieu le punira pour ses crimes contre l'humanité.

Si le premier énoncé (1) définit en quelque sorte le sens de la mort par l'arrêt du cœur, les quatre autres énoncés en dressent des images tout différentes : une image où la mort est vue comme une raison de joie, une autre où elle constitue un fait juridique ayant ses effets juridiques : obligations et droits (l'héritage), une quatrième image fait de la mort de Staline un fait historique par lequel se termine une époque. Quant à la cinquième image, elle exprime une croyance d'ordre religieux.

On est ici en présence de cinq types de vérité : vérité scientifique, vérité psychologique, vérité juridique, vérité historique et vérité religieuse. Dans les cinq exemples, la vérité est étroitement liée au discours dans la mesure celui-ci la génère.

Le premier énoncé peut être jugé faux ou vrai selon que la définition de la mort soit ou ne soit pas conforme à la réalité : la mort correspond-elle à l'arrêt du cœur ? Si la mort est scientifiquement définie par l'arrêt du cœur, l'énoncé en question est vrai. Autrement dit, l'analyse de l'énoncé est une analyse vériconditionnelle dans la mesure où elle porte sur la correspondance entre l'information véhiculée par l'énoncé et la réalité.

Dans le deuxième exemple (2), il s'agit d'une figure tout à fait

différente de la mort, c'est la mort comme occasion de joie pour certains individus, occasion digne pour eux d'être célébrée. Car la mort de certains peut être une occasion heureuse pour d'autres, de quel genre de vérité s'agit-il ici ? C'est une vérité psychologique, politique ou médiatique (dans la mesure où les médias s'interrogent sur la réaction des opposants de Staline.)

Dans le troisième exemple (3), la mort, conformément à la loi, est un fait créateur d'effets juridiques dont le droit à l'héritage. Autrement dit, la mort est une vérité juridique accordant aux enfants de Staline le droit d'en hériter ce qu'il possédait. Quant au (4), la mort de Staline y marque la fin d'une époque et le début d'une autre, il s'agit ici d'une vérité historique sur laquelle les historiens peuvent bien entendu ne pas être d'accord, étant donné que la mort de Staline ne marque pas la fin du communisme en Union soviétique par exemple.

Dans le dernier exemple, la mort est présentée comme une vérité religieuse conformément aux croyances du locuteur.

De ces exemples, notre recherche a sa raison d'être.

Si la poursuite judiciaire vise à établir la vérité juridique : culpabilité ou acquittement, cela ne doit pas laisser croire que la vérité juridique coïncide avec la vérité médiatique. On peut être acquitté conformément à la loi pour la simple raison que les procédures soient entachées de défaut entraînant leur nullité et, par suite, l'acquittement, ce qui n'empêche pas que le policier en question soit, bien qu'acquitté judiciairement, accusé médiatiquement. En d'autres termes « accuser » médiatiquement n'est pas « accuser » judiciairement.

On est en effet en face de deux types de vérité : vérité juridique et vérité médiatique.

Mais qu'en est-il de la vérité linguistique ?

Notre recherche tente de répondre à cette question, mais elle choisit de le faire dans une optique déterminée : l'optique de la théorie de l'argumentation dans la langue où la vérité discursive n'est rien d'autre qu'une valeur argumentative.

Nous allons tout d'abord exposer les notions de base de l'ADL,

ensuite nous traiterons la notion de vérité discursive dans un texte narratif extrait d'une nouvelle de Maupassant « L'assassin ».

Notre recherche est donc étalée sur deux points :

- 1) Notions préliminaires dans la théorie de l'argumentation dans la langue.
- 2) La vérité discursive dans « L'assassin » de Maupassant.

## **I. Notions préliminaires dans la théorie de l'argumentation dans la langue (par abréviation l'ADL)**

La pragmatique linguistique s'est développée sur la base du rejet par Austin de l'illusion descriptive du langage. Austin et Searle à sa suite ont rejeté la thèse selon laquelle le langage sert à décrire la réalité. Pour eux, la fonction principale du langage consiste à agir sur le monde plutôt que de le décrire. Dans cette perspective, chaque énoncé correspond à un acte illocutoire. Pour interpréter un énoncé, il faudrait donc en identifier la force illocutoire. D'où l'importance de relever l'aspect conventionnel et codique de tout énoncé.

A la suite de la théorie d'Austin et de Searle, la pragmatique linguistique donne naissance à deux nouveaux courants linguistiques majeurs dans le domaine de l'interprétation de textes :

### **1) Approche pragmatique cognitive élaborée par Dar Sperber et Deirdre Wilson :**

Selon cette approche, le langage sert essentiellement à décrire la réalité et, de façon accessoire, à être un moyen d'action. Cette approche insiste donc sur l'importance des processus inférentiels dans l'interprétation des textes. Un énoncé tel *Staline est mort* a pour fonction principale de nous informer d'un fait ou d'une réalité. Il acquiert sa valeur sémantique selon qu'il corresponde ou non à la réalité qu'il décrit. Il est vrai si, et seulement si, la mort de Staline est un fait réel. On est ici en présence de la même notion de vérité connue dans les inférences logiques où la proposition est jugée « vraie » si, et seulement si, elle correspond à la réalité.

## 2) Approche pragmatique argumentativiste fondée sur la théorie de l'argumentation dans la langue de Ducrot et Anscombe (ADL) :

Selon cette théorie, la langue a principalement pour objet, non pas de décrire le monde ou des états de fait, mais de « régler le jeu intersubjectif par l'imposition d'obligations et de droits »<sup>(1)</sup> impliqués par la force illocutoire des énoncés. Un énoncé comme *Staline est mort : ses opposants sont contents* ne sert pas, dans cette optique, à informer de la mort de Staline, mais d'argumenter en faveur d'une conclusion déterminée : la joie de ses opposants. Ainsi tout énoncé acquiert sa valeur sémantique du fait qu'il sert d'argument pour une conclusion ou bien de conclusion déductible d'un argument. Autrement dit, la notion de vérité linguistique se transforme ici en une notion de valeur argumentative sous-jacente à la langue. Pour déterminer la valeur sémantique de *Staline est mort*, on ne la cherche pas dans le monde extérieur, mais dans l'enchaînement discursif où se situe cet énoncé. Ainsi dire *Staline est mort* signifie que *ses opposants sont contents*. En effet, les auteurs de l'ADL n'emploient pas le terme « vérité », mais plutôt celui de « valeur » pour se distinguer des tendances vériconditionnelles.

La théorie de l'argumentation dans la langue distingue la notion de **phrase** de celle d'**énoncé**. La phrase est une entité abstraite qui a, non un sens, mais une signification. **La signification** de toute phrase est constituée par des **instructions interprétatives** qu'il faudrait observer afin de pouvoir construire le sens de son énoncé. Cela dit, la phrase n'a pas de contenu sémantique à communiquer, mais des ordres. Une phrase comme *Staline est mort* donne des ordres à quiconque veut interpréter son énoncé dans une situation de discours :

- a) Cherchez son locuteur.
- b) Cherchez l'allocutaire et le destinataire.
- c) Cherchez le lieu et le temps où la phrase a été énoncée.
- d) Cherchez pourquoi et comment elle a été énoncée.

---

1) J. Moeschler, A. Auchlin, *Introduction à la linguistique contemporaine*, Armand Colin, 2000, p. 145

- e) Cherchez d'après la situation de discours quelle conclusion est déductible de l'énoncé ou de quel argument cet énoncé peut être une conclusion.

Ainsi se réalise la construction du sens de l'énoncé.

La tâche principale du linguiste consiste à mettre en œuvre un mécanisme (la signification des phrases) permettant de calculer le sens de l'énoncé dans les différentes situations de discours.

Dans l'ADL, **toute énonciation** est une représentation du sens de son énoncé. L'énonciation a une valeur sui-référentielle dans la mesure où elle se réfère à elle-même. L'énoncé *Staline est mort* ne se réfère pas à son objet (la mort de Staline) mais à sa propre nature en tant qu'assertion sur la mort de Staline, c'est-à-dire au fait qu'elle affirme cette mort.

Ainsi toute énonciation comporte des renseignements sur sa nature : l'acte illocutoire qu'elle sert à accomplir et les différentes instances de discours qui y sont impliquées et qui fondent **la polyphonie dans le discours**<sup>(1)</sup> :

1. **Le locuteur** auquel se réfèrent les marques de première personne et qui est habilité tout seul à accomplir les actes illocutoires et à mettre en scène les différents énonciateurs du discours. Or il faudrait distinguer deux types de locuteur : **locuteur en tant que tel** vu dans son engagement énonciatif comme dans les énoncés exclamatifs et **locuteur en tant qu'être du monde** vu comme un être parmi d'autres.
2. **L'énonciateur** qui se contente de soutenir telle ou telle position dans l'énoncé.

La théorie de l'argumentation dans la langue est passée dans son développement par certaines étapes. Au début, la langue était considérée comme un instrument servant à décrire les faits et à signaler les relations argumentatives entre eux.

---

1) O. Ducrot, *Le dire et le dit*, Minuit, 1984, pp.171-233. Il faudrait noter que la notion de polyphonie dans l'ADL est constitutive de l'énonciation. Elle tient à ce que tout énoncé consiste en une mise en scène par le locuteur d'instances énonciatives distinctes auxquelles le locuteur peut ou non s'associer.

Dans une seconde étape, l'ADL soutient que l'introduction de certains opérateurs dans l'énoncé détermine son orientation argumentative. Par exemple, la différence entre *peu* et *un peu* tient à ce que l'introduction de *peu* dans un énoncé permet d'enchaîner à celui-ci des conclusions que n'autorise pas *un peu*.

Un énoncé, extrait de « *L'assassin* », comme *Lougère se rapprochait un peu du comptoir où trainait la caissière, une petite bonde, attiré vers elle invinciblement* est orienté vers des conclusions telles : *Lougère s'attachait à cette femme* ou *Il tomba amoureux d'elle*, conclusions contraires à celles que permet *peu* dans le même énoncé. Car *Lougère se rapprochait peu du comptoir de la caissière* ne peut autoriser que des conclusions du type : *Il chercha à éviter la caissière* ou *Il fit peu de cas à la caissière*.

Plus tard, l'ADL est devenue une théorie purement argumentativiste en ne voyant dans la langue que des valeurs argumentatives inhérentes aux phrases, valeurs qui déterminent l'orientation argumentative de leurs énoncés dans le discours.

Tout énoncé se présente donc comme un argument pour une certaine conclusion, d'où l'enchaînement argumentatif du discours. Un énoncé comme *Staline est mort* se présente comme un argument pour une conclusion comme *Tout le monde va présenter ses condoléances à sa famille*. L'enchaînement argumentatif entre l'argument A et la conclusion C, dans cette étape de la théorie, est garanti par un principe relevant des croyances communes à la société où l'énoncé est utilisé, principe selon lequel la mort est facteur de condoléances, ce principe garant de l'enchaînement discursif est un topos. En effet, le recours à la théorie des topoï peut être un salut pour des enchaînements comme celui-ci : *Max se rapproche un peu de la caissière : il ne va donc pas se marier avec elle* dans un contexte social où les hommes ont l'habitude de ne jamais se marier avec les femmes qui le séduisent. Le locuteur emploie ici une forme topique du type : *Plus séduction / Moins mariage*, ce qui permet de conclure : *Max ne va donc pas se marier avec la caissière*. Ainsi la possibilité d'utiliser *un peu* ou *peu* est intimement liée au topos mis en œuvre par le locuteur dans son discours.

Dire par exemple *Staline est mort* revient à appliquer à la situation de discours le topos « Disparition/ Condoléances », ce qui autorise la conclusion *tout le monde va présenter ses condoléances*.

La théorie des topoï<sup>1</sup> a été donc élaborée au sein de l'ADL pour fonder les enchaînements discursifs des énoncés. Les topoï sont les garants de l'argumentation discursive. Ce sont des croyances communes à une collectivité dont font partie au moins le locuteur et son allocutaire, croyances prenant la forme des principes généraux, en ce sens qu'ils valent pour une multitude de situations différentes. Ils sont aussi graduels, c'est-à-dire qu'ils mettent en relation deux prédicats ou deux échelles graduelles. Dans un énoncé comme :

*Lougère est séduit par la caissière : il va l'aimer* le topos employé met en relation les deux échelles : *Séduction / Amour*. Vu les deux sens dans lesquels les deux échelles peuvent se parcourir : montée et descente, le topos fait correspondre à chaque sens du parcours de l'échelle antécédente « Séduction », un sens de parcours de l'échelle conséquente « Amour ». D'où on aura deux types de formes topiques<sup>2</sup> :

- **formes concordantes** où les deux échelles ont le même sens de parcours et qui se présentent sous ces formes converses : + P, +Q et - P, -Q
- **formes discordantes** où les deux échelles ont des directions de parcours opposées et qui se présentent sous ses formes converses : + P, - Q et - P, + Q

Selon Ducrot, tout mot lexical contient dans sa signification un « paquet de topoï ». Pour l'utiliser, le locuteur doit en sélectionner le topos qu'il va employer dans la situation de discours.

Dans « l'assassin » lorsque le jeune avocat défend son client accusé d'avoir tué son patron qui l'avait renvoyé de son travail, il dit : « *On ne peut être un honnête homme, vraiment un honnête*

---

1) J. C. Anscombe et alii, *Théorie des topoï*, Kimé, 1994. Voir aussi J.C.Anscombe, « Théorie de l'argumentation, topoï, et structuration discursive », *Revue québécoise de linguistique*, vol. 18, n° 1, Montréal, 1989, p. 13-56.

2) O. Ducrot, « Topoï et formes topiques », dans *Théorie des topoï*, Kimé, 1994, pp. 85-99

*homme, dans toute la force de ce terme, que si on est un respectueux. L'homme qui respecte a les yeux fermés. Il croit. »*

Dans son énoncé *l'homme qui respecte a les yeux fermés. Il croit*, le locuteur convoque la forme concordante du topos reliant deux prédicats : Respect et Foi (plus on respecte, plus on croit). L'avocat va développer, plus loin dans cette nouvelle, le même topos au point de faire apparaître l'assassinat comme une conséquence inéluctable de la foi et, par suite, du respect (*mais nous n'en portons pas au fond du cœur la foi aveugle, innée, brutale, comme cet homme.*)

Pour déterminer le sens d'un énoncé, il faudrait dans cette optique chercher le topos mobilisé par le locuteur dans son discours. Etant le garant qui permet le passage d'un énoncé servant d'un argument à un autre énoncé servant de conclusion, la notion de topos a une conséquence fondamentale dans la sémantique argumentative : le sens d'un énoncé-argument est déterminé par le sens de l'énoncé-conclusion. Ainsi, la vérité discursive d'un énoncé comme : *L'assassin est respectueux* se détermine par l'énoncé-conclusion *Il ferme les yeux*. On ne cherche pas en dehors du discours un référent auquel correspond le prédicat *respecter*. C'est l'enchaînement argumentatif autorisé par le topos qui détermine la valeur sémantique du prédicat. Il n'y a donc pas pour tel ou tel prédicat un sens littéral fixe qui correspondrait à tel ou tel objet du monde. Même les prédicats tels : *table, auto, cinéma...*etc., ils contiennent dans leur significations un paquet de topoï dans la mesure où ils évoquent des tas de topoï établissant des relations entre infiniment de concepts différents comme : Table / Nourriture, Table / Etude, Table / Réunion. On n'a des objets du monde que des représentations discursives de nature topique.

Néanmoins la théorie des topoï n'est pas à l'abri de critiques.

Si la signification du mot ou de la phrase est un paquet de topoï, on risque de trouver à l'intérieur de ce paquet des topoï incompatibles chaque fois que l'on a affaire à un enchaînement argumentatif non doxal ou paradoxal comme dans :

*Paul a beaucoup étudié : il a donc échoué.* Si dans la signification de *étudier*, on a un topos reliant Etude à Réussite, on sera obligé d'y ajouter un topos incompatible du type : Etude/ Echec.

Ajoutons aussi que l'emploi des topoï implique l'attribution à certains objets ou à certaines activités des propriétés prévues par les topoï, ce qui est incompatible avec la sémantique argumentative qui cherche à se débarrasser de toute conception référentialiste. Pour ces raisons de cohérence interne, Ducrot abandonne la théorie des topoï et y substitue la théorie des blocs sémantiques, théorie selon laquelle les enchaînements argumentatifs du discours sont les seuls donateurs du sens. Est encaînement argumentatifs tout enchaînement reliant deux phrases au moyen d'un connecteur normatif du type de **DONC** (*comme, parce que, par conséquent, étant donné que...etc*), soit au moyen d'un connecteur transgressif du type de **POURTANT** (*Bien que, Néanmoins, Même si..etc*)